

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans un ensemble immobilier situé à TOULON (Var), 1 rue Espanet cadastré section CX n° 209 pour 2 a 5 ca les lots de copropriété :

N° 19 soit **UN APPARTEMENT** de Type T4 d'une superficie de 73 m2 situé au 3^{ème} étage et représentant les 100 millièmes des parties communes générales,

N° 20 soit **UNE MANSARDE**, située sous les combles portant le N° 7 et représentant 4 millièmes des parties communes générales

MISE A PRIX

TRENTE SIX MILLE EUROS36 000,00 Euros

Visite assurée sur place par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE - Huissiers de Justice Associés à TOULON – le LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018 de 14 Heures à 15 Heures.

L'Adjudication aura lieu le **JEUDI VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à QUINZE HEURES**, à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON (Var) au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

CREANCIER POURSUIVANT

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE, Société Anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € dont le siège social est sis 19, rue des Capucines 75001 – PARIS et le dont le numéro d'identification est le 542 029 848 RCS PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant et domiciliés de droit audit siège.

Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON – Associé de Maître Laurent CHOUETTE & Maître Sophie CAIS & Maître Elisabeth RECOTILLET - au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 - TOULON – Résidence « LE KALLISTE » 267, Boulevard Charles Barnier

MODE D'OCCUPATION

Le bien est inoccupé.

CHARGES ET TAXES

La Taxe Foncière et la Taxe d'habitation sont inconnues

SYNDIC :

CONSUL MERIDIONAL
27 Avenue Bir Hakeim
83200 TOULON
TEL : 04.94.62.91.99

Les charges de Copropriété sont de 205,77 € par trimestre

ENVIRONNEMENT

L'immeuble se situe dans le quartier du Pont Du las.

Il s'agit d'un quartier populaire ancien de TOULON mais bénéficiant toujours d'une activité et d'animations.

Le Quartier est bien desservi par les transports en communs. Des projets d'aménagements urbains ont été réalisés et demeurent en cours.

Sont présents des commerces, écoles et administrations.

CONDITIONS POUR ENCHERIR

En cas de 1^{ère} adjudication, tout enchérisseur devra remettre préalablement à son avocat inscrit au Barreau de TOULON un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, et au minimum 3.000 €.

ENCHERES & MISE A PRIX

Les biens & droits immobiliers sus désignés seront exposés et mis en vente aux enchères publiques à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de TOULON (Var) au PALAIS DE JUSTICE de ladite Ville - Place Gabriel Péri, le : **JEUDI VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à QUINZE HEURES**, sur la mise à prix de **TRENTE MILLE EUROS**

Ci**36 000,00 €**

Outre les charges et conditions du Cahier des Conditions de Vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Frédéric PEYSSON - Avocat - et aux Avocats exerçant près le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON (Var) qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre connaissance du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULON où il a été déposé le 24 Mai 2018 et a été enregistré sous le n° 18/00031 (*Greffe ouvert de 9 H à 11 H*).

A TOULON, le 26 Juillet 2018

Signé : Maître Frédéric PEYSSON, Avocat.